



TARIFS 2024-2025

➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

SCOLARITE (Tout mois entamé est dû)

MONTANT DES FRAIS	
Contribution annuelle des familles	590.00 €
Cotisation Enseignement Catholique	46.50 €
Projet langue	20.00€
TOTAL SCOLARITE	656.50€
Droits d'inscription (nouveaux élèves)	65.00 €
Droits de réinscription	45.00 €

RESTAURATION

Inscription repas d'avance (Règlement à joindre au dossier)	55.00 €
Le repas	6.95 €
Forfait annuel	865.00 €

GARDERIE

Forfait mensuel matin de 7h à 8h15 (maternelle ou élémentaire)	35.00€
Forfait mensuel soir maternelle de 16h45 à 19h	41.50€
Forfait mensuel soir élémentaire de 16h45 à 19h (avec étude surveillée)	47.00€
Garderie occasionnelle	4.95€/heure

Abattement de 5% sur **la contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

APEL

Cotisation annuelle APEL par famille 23€ ou 8€ si vous cotisez déjà dans un autre établissement privé.

Ce versement par famille témoigne de votre solidarité pour la participation au fonctionnement et aux activités proposées par l'APEL. Vous bénéficierez d'un abonnement à la revue « Famille et Education »

Rappel : Cette demande d'inscription a déjà été prise en compte dans le document comptable, ne pas remettre de règlement.